

MANUEL DE SYSTÈME DE GESTION

DE LA SÉCURITÉ

S.G.S

DE L'AÉROCLUB BROCARD



A.T.O AEROCLUB BROCARD
FR . ATO . 0090



SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Page 1

Edition 1

Manuel de l'Aéroclub BROCARD

Amendement
0

Table des Matières

Date :
07/02/14

<u>Table des Matières :</u>	1
0. PREAMBULE	2
0.1 Liste des pages en vigueur	2
0.2 Historique des amendements	3
0.3 Mise à jour des documents	4
03.1 Méthode d'actualisation	4
03.2 Méthode d'archivage	4
1. ORGANISATION GENERALE	5
1.1 Préalable	5
1.2 Conseil d'administration	5
1.3 Adaptation des statuts	
1.4 Commission Système de Gestion de la Sécurité	5
1.4.1 Organigramme	5
1.4.2 Rôle de la commission	5
1.4.3 Missions de la commission	5
1.4.4 Moyens de la commission	6
1.5 Conseiller Prévention	6
1.5.1 Rôle du Conseiller Prévention	6
1.5.2 Missions du Conseiller Prévention	6
1.5.3 Moyens du Conseiller Prévention	6
2. ACTIONS ET GESTION	8
2.1 Acte d'engagement du Président	8
2.2 Plan d'actions	9
2.3 Mesure des performances et indicateurs.	10
2.4 Recueil et exploitation des évènements	10
3. MOYENS RETENUS	11
4. RELATIONS AVEC AUTORITE	12
5. ANNEXES	
5.1 Fiche REX	13/14
5.2 Bulletin de sécurité des vols	15
5.3 Mot du chef pilote	16
5.4 Tableau statistiques dynamique	17/18
5.5 Composition de la commission du SGS	19
5.6 Fiche de déclaration d'évènement	20
6. Composition du Classeur	
6.1 Fiche REX	21
6.2 Bulletin de sécurité des vols	21
6.3 Mot du chef pilote	21
6.2 Tableau statistiques dynamique	21



SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Page 2

Edition 1

Manuel de l'Aéroclub BROCARD

**Amendement
0**

0 – Préambule

**Date :
07/02/14**

0) Préambule

0.1 Liste des pages en vigueur

Edition n° 1	Date:
--------------	-------

N° de page	N° amendement	Date
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		

	Nom	Service	Référence	Date
Approbation par l'autorité				



SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Page 3

Edition 1

Manuel de l'Aéroclub BROCARD

Amendement
0

0.3 – Mise à jour des documents

Date :
07/02/14

0.2) Historique des amendements

En cas d'évolution du Système de Gestion de la Sécurité, l'ensemble des pages à insérer, y compris la nouvelle page d'amendement, sont diffusées. L'utilisateur du manuel doit retirer du manuel les "pages à supprimer" et insérer les pages "à insérer".

Chaque page d'amendement doit être conservée dans le manuel jusqu'à l'édition suivante.

Les pages descriptives des nouvelles éditions sont conservées indéfiniment.

Edition n°:	Amendement n°:	Date:
1	0	

Classification de l'amendement:	Majeur <input type="checkbox"/>	Mineur <input type="checkbox"/>
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Pages à supprimer	Pages à insérer	Description succincte des évolutions

	Nom	Service	Référence	Date
Approbation par l'autorité:				

Amendement Majeur : Amendements majeurs sont soumis à l'approbation de la DGAC

Amendement Mineur : Amendements Mineurs, ce sont des amendements validés par le conseil d'administration de l'aéroclub. Pas besoin d'avoir la validation de la DGAC

	SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE	Page 4
		Edition 1
	Manuel de l'Aéroclub BROCARD	Amendement 0
	0.3 – Mise à jour des documents	Date : 07/02/14

0.3) Mise à jour des documents

03.1 Méthode d'actualisation

Chaque page du présent document fait l'objet d'une référence et d'une validation.

Le document étant évolutif, son actualisation est prévue sur les mêmes bases que celle des autres manuels de l'ATO (Organisme de Formation Approuvé).

Le manuel est réalisé sous forme numérique. Il est mis à la disposition des adhérents sous cette forme (site internet du club) et sous forme classeur rangé en salle pilotes.

La Commission Sécurité proposera et rédigera les mises à jour.

03.2 Méthode d'archivage.

Le manuel est créé sous forme numérique. Il est donc archivé et sauvegardé au sein de l'aéroclub suivant la méthode de sauvegarde interne et externe de l'aéroclub.

Le classeur de Sécurité incluant le présent manuel sous forme papier est disponible dans la salle pilote. Ce classeur contient également tous les REX (Retour d'Expérience) dûment traités et les Bulletins de Sécurité édités par la Commission de Sécurité. Ces documents sont conservés pendant cinq ans dans ce classeur, les documents plus anciens sont archivés dans les armoires à archives de l'aéroclub.



1) Organisation Générale

1.1 Préalable

L'Aéroclub Brocard a un fonctionnement totalement bénévole. Chaque membre actif prend sur son temps libre pour participer à la vie, la gestion du club. Pour autant la sécurité est au cœur des préoccupations du Conseil d'Administration et du Bureau.

1.2 Conseil d'administration

Le conseil d'administration a créé la fonction de Conseiller Prévention en 2012 et a nommé (Voir annexe 5.5) à ce poste.

1.3 Adaptation des statuts.

Le Conseil d'Administration après relecture des statuts a conclu qu'il n'est pas nécessaire de les adapter pour la mise en place d'un Système de Gestion de la Sécurité.

1.4 Commission Système de la Gestion Sécurité.

La commission de Sécurité est la Structure du Système de Gestion de Sécurité.

1.4.1 Organigramme

Responsable:
Le Président

Conseiller
Technique:
Le Chef Pilote

Conseiller
Prévention:
Le Responsable
Sécurité

Responsable du
contrôle interne
de conformité

Représentant
Instructeurs

1.4.2 Rôle de la commission

Le rôle de la commission est d'être le garant des activités de l'aéroclub, en particulier de la pratique du pilotage au sein de l'Organisme de Formation Approuvé.

1.4.3 Missions de la commission

Pratiquer une évaluation du niveau de prévention au minimum annuellement.
Recueillir et analyser les REX ainsi que les événements rapportés par les intervenants extérieurs au club.
Prendre les dispositions et les mesures destinées à éviter la reproduction de ces événements.
Préparer les avenants et mises à jour des Manuels dès lors qu'ils ont une incidence sur la Sécurité.
Transmettre ces amendements pour validation à et par l'autorité, si nécessaire.



1.4.4 Moyens de la commission

La commission se réunit au moins 3 fois par an.

La commission dispose de toutes les informations internes requises pour remplir sa mission.

La commission peut acquérir les informations extérieures, lui permettant d'assurer son rôle.

La commission établira un compte rendu de chacune de ses réunions, rédigera s'il y a lieu un Bulletin Sécurité, l'ensemble étant transmis aux membres de l'aéroclub Brocard.

1.5 Conseiller Prévention

1.5.1 Rôle du Conseiller Prévention

Le rôle du Conseiller Prévention est spécifiquement un rôle d'animateur. Il doit donc contribuer de façon continue à faciliter l'amélioration du niveau de prévention des accidents et incidents au sein de l'Organisme de Formation Approuvé, et plus globalement au sein de l'aéroclub.

Il rendra compte régulièrement au Président et à chaque réunion du Conseil d'Administration.

1.5.2 Missions du Conseiller Prévention

Ses missions sont:

- Recueillir les dysfonctionnements au moyen des fiches REX, et tout mettre en œuvre pour que chaque dysfonctionnement fasse l'objet d'une fiche REX.
- Réunir la commission de Sécurité au moins trois fois par an et à chaque fois qu'il le jugera nécessaire.
- A l'issue de chaque réunion de la commission de sécurité, rédiger le Bulletin de Sécurité ainsi que l'état statistique de l'aéroclub qui seront adressés aux membres et mis à disposition en salle pilote.
- Contribuer à la mise en œuvre des actions retenues par la commission de sécurité.

1.5.3 Moyens du Conseiller Prévention

Le Conseiller Prévention, pour l'exercice de ses missions, est directement rattaché au Président. Il devra informer au plus tôt le Président s'il estime ne pas disposer des moyens lui permettant d'assurer ses missions.

Il est destinataire de toutes les informations qui ont trait à la prévention quelle que soient leur source (Instances Fédérales, autorité,...).

Il est destinataire des éléments de veille réglementaire obtenus par la clé FI.

Le Conseiller Prévention est l'interlocuteur privilégié du Chef Pilote qui, à Brocard, est le Responsable Pédagogique de l'Organisme de Formation Approuvé.

Le Conseiller Prévention ne dispose d'aucun moyen coercitif qui serait incompatible avec sa mission d'animateur.



SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Page 7

Edition 1

Manuel de l'Aéroclub BROCARD

**Amendement
0**

1 – Organisation Générale

**Date :
07/02/14**

PAGE

LAISSEE

INTENTIONNELLEMENT

BLANCHE



2) Actions et Gestion

2.1 Acte d'engagement du Président

Systeme de Gestion de la Sécurité

Acte d'engagement du Président de l'aéroclub BROCARD.

L'aéroclub BROCARD attache la plus haute importance à la prévention des accidents et des incidents liés à son activité en général.

L'aéroclub met en place un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et son Président s'engage sur les six points suivants :

1. Un Responsable de la Sécurité est nommé chaque année par le Conseil d'Administration lors de sa constitution à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, il est chargé :
 - du recueil des évènements,
 - de leur exploitation et de leur transmission à la commission de sécurité.
 - de faire évoluer le document de recueil des évènements

A cet effet un document type REX a été créé.

2. Une Commission de Sécurité est créée. Elle est composée de 5 membres et comporte d'office le Président de l'aéroclub, le Chef Pilote, le Responsable de la Sécurité et deux membres représentatifs et compétents des pilotes. Les nominations se font chaque année lors du premier Conseil d'Administration nouvellement élu par l'Assemblée Générale annuelle de l'Aéroclub
3. La Commission se réunit trois fois par an à minima sur convocation du Responsable de la Sécurité.
4. Elle est chargée de l'analyse des REX, de valider les actions entreprises, d'y apporter si nécessaire des compléments, et d'élaborer les recommandations en matière de prévention en direction des membres de l'aéroclub en général. Elle peut saisir le Conseil d'Administration en vue d'actions globales et/ou pour adaptation des règles de fonctionnement de l'aéroclub. A l'issue de chaque réunion, le Responsable de la Sécurité diffuse un Bulletin d'Information Sécurité des Vols.
5. Un classeur SGS sera mis en place et destiné à mettre à la disposition des adhérents toutes les informations relatives à la sécurité et à la prévention des accidents et incidents au sein de l'aéroclub.
6. L'archivage des documents sera assuré par ce classeur qui gardera toute trace des évènements et actions pendant cinq années à disposition des membres et des autorités. Les documents plus anciens seront classés aux archives du club, regroupés par année.

Fait à GUILLERVAL, le 22 mars 2013
Le Président de l'aéroclub Brocard
Alain PROVOST

	SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE	Page 9
		Edition 1
	Manuel de l'Aéroclub BROCARD	Amendement 0
	2 – Actions et gestion	Date : 07/02/14

2.2 Plan d'actions

Le plan d'action est défini précisément dans la lettre d'engagement du président, en six points :

2.2.1 Le Responsable de la Sécurité est nommé chaque année par le conseil d'administration lors de la séance qui suit immédiatement l'assemblée générale ordinaire annuelle. Il est de fait le Conseiller Prévention.

2.2.2 La commission Sécurité a été créée et la nomination de ses membres se fait lors de la séance du conseil d'administration qui suit immédiatement l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2.2.3 La commission sécurité se réunit trois fois par an et est convoquée par le Responsable de la Sécurité.

2.2.4 La commission s'est réunie comme prévu depuis sa création et a accompli sa tâche comme prévu dans le présent manuel.(2 ans de fonctionnement selon cette organisation)

2.2.5 Un classeur sécurité a été mis en place, il contient :

- Manuel SGS
- Fiches REX numérotées et exploitées
- Bulletin de sécurité
- Bilan, statistiques
- Mot du chef Pilote (annexe 5.3, éditions classées à part)

2.2.6 Le système d'archivage est constitué par ce même classeur qui sera purgé de ses pièces de plus de cinq ans, ces dernières étant archivées dans les armoires archives de l'aéroclub Brocard.

2.2.7 Une fiche avec les principaux numéros de téléphone en cas d'événement majeur est affichée au club. Cette fiche comprend les numéros de :

Tour de contrôle Etampes

Seine information

Gendarmerie

B.G.T.A

B.E.A

Medecin

Assurance

O.S.A.C

Si un évènement majeur devait avoir lieu, le président, le responsable SGS, le responsable de l'instruction et le secrétaire de l'Aéroclub Brocard seront les seules personnes habilités à parler à la presse et aux parents.

	SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE	Page 10
		Edition 1
	Manuel de l'Aéroclub BROCARD	Amendement 0
	2 – Actions et gestion	Date : 07/02/14

2.3 Mesure des performances et indicateurs.

Les performances et statistiques sont assurées par un document sous forme de tableau dynamique. Il est renseigné et mis à jour par la commission à chacune de ses réunions (annexe 5.4)

2.4 Recueil et exploitation des évènements.

Le recueil et l'exploitation des évènements sont des actions déjà existantes au sein de l'Aéroclub BROCARD

Leur formalisation et leur suivi vont être accrus dans le cadre du Système de Suivi Sécurité.

Les principes sont les suivants:

- Sensibilisation par le Conseiller Prévention de tous les cadres et des élus à l'importance du report par les membres du club des évènements constatés (REX)
- Information lors de la journée d'accueil de chaque nouvel adhérent sur la démarche Système de Gestion de la Sécurité mise en œuvre à BROCARD et sur le principe du recueil des REX en insistant sur l'anonymat de la démarche.
- Une boîte aux lettres "Sécurité" est disponible en salle pilotes pour le dépôt des REX. Les REX peuvent aussi être transmis par tout moyen jugé utile au Responsable Sécurité.
- Suivi par le Conseiller Prévention des éléments recueillis pouvant se traduire suivant le caractère d'urgence pressenti par:
 1. Réunion spécifique de la Commission Sécurité
 2. Analyse lors de la prochaine réunion de la commission
 3. Mise en œuvre par le Chef Pilote ou le Président de mesures de première urgence si nécessaire.
- La commission se réunit au minimum 3 fois par an et étudie chaque évènement.
- La commission propose les actions jugées nécessaires à chaque réunion et délègue leurs applications à l'acteur le plus approprié.
- La commission met à jour le tableau statistique dynamique, il est mis à disposition dans le classeur Sécurité
- Elle fait le bilan à chaque réunion des actions engagées.
- Si nécessaire la commission peut faire appel à des aides extérieures.
- Les membres sont informés sous forme d'une communication régulière par E-mail (celle-ci sensibilisera les membres de l'aéroclub sur l'importance de la déclaration spontanée)
- Le Bulletin de Sécurité sera diffusé à chacun et mis à disposition dans la salle pilote dans le classeur Sécurité.

	SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE	Page 11
		Edition 1
	Manuel de l'Aéroclub BROCARD	Amendement 0
	3 – Moyens Retenus	Date : 07/02/14

3) Moyens retenus

3.1 Moyens fédéraux

L'aéroclub reçoit les documents relatifs à la sécurité diffusés par la Fédération Française Aéronautique. Ces documents sont diffusés par mail à chaque membre de l'aéroclub et sont rangés à la fin du classeur sans numérotation.

L'aéroclub est de même en liaison avec le Comité Régional Ile de France.

3.2 Moyens de l'Aéroclub Brocard

Commission de Sécurité de l'Aéroclub Brocard telle que présentée au chapitre 1.4
Responsable Sécurité de l'Aéroclub Brocard tel que présenté au chapitre 1.5.

3.3 Moyens Techniques

Outil statistique dynamique sous forme de tableau, présenté en annexe 6.2

	SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE	Page 12
		Edition 1
	Manuel de l'Aéroclub BROCARD	Amendement 0
	4 – Relations avec l'Autorité	Date : 07/02/14

4) Relations avec l'Autorité

4.1 Suivi interne

Le garant des relations avec l'autorité est le Chef Pilote.

Le suivi interne est assuré :

- A) par la commission S.G.S, tel que définie dans ces missions au chapitre 1.4.3
- B) par un membre du club nommé par le conseil d'administration pour effectuer un audit interne annuel.

4.2 Visites par l'autorité

Des Audits par l'autorité seront réalisés afin de vérifier les conditions de mise en œuvre du Système de Gestion de la Sécurité.

A la réception du compte rendu d'Audit de l'autorité, la commission SGS de l'Aéroclub Brocard se réunira pour mettre en place des mesures correctives si nécessaire.

4.3 Déclaration d'évènement

En Annexe 5.6 page 20, nous trouverons la fiche de déclaration d'évènement.

Lors d'évènement majeur l'Aéroclub Brocard enverra à l'autorité une fiche de déclaration d'évènement.



Fiche de compte rendu de retour d'expérience AC BROCARD

Votre analyse:

Exploitation sécurité des vols AC Brocard:

N°:

Commentaires: _____

Actions correctives: _____

Suivi des Actions correctives:

date :

- Réalisées
- Partiellement réalisées : _____
- Non réalisées : _____

**REX N°2013/5****Description du Vol :**

Date : 02/09/2013

Avion : APM 30

Description de l'événement :

Après l'avitaillement, au moment de la mise en route de l' APM, un hélicoptère type R22 se positionne derrière l' APM 30 entraînant de sévères turbulences. Un maintien ferme des gouvernes était nécessaire pour limiter leur débattement.

Commentaires de la commission sécurité des vols AC Brocard :

La commission rappelle que les turbulences des hélicoptères sont de nature très violentes. Un rappel sur la spécificité et le danger de ces turbulences est à l'étude dans le cadre des cours théoriques.

REX N°2013/6**Description du Vol :**

Date : 15/09/2013

Avion : APM 20

Description de l'événement :

A l'arrivée au point d'avitaillement à LFOX, le rayon de virage a été mal apprécié par le pilote. Lors de la manœuvre la carène de roue du train principal gauche a frotté contre une bordure en béton. Au parking les pilotes ont constaté des rayures importantes sur la carène train principal gauche.

Commentaires de la commission sécurité des vols AC Brocard :

Cet événement est arrivé lors d'un changement de procédure normal. Décision de changer de sens sur la station d'avitaillement. Le pilote n'a pas pris la décision suffisamment tôt de stopper l'avion. La commission rappelle l'importance de respecter les lignes de cheminement au sol.

Bons vols et restez prudents

Le Responsable Sécurité des vols
Eric Schaeffner



Le mot du chef pilote 2-2013

Bonjour à tous

A) Information sur les lieux d'escale à indiquer sur Open Flyer :

L'aéroclub doit connaître en permanence les lieux d'escale où se trouvent nos avions. Je vous demande de renseigner vos lieux de destinations dans la case commentaire de votre réservation. Juridiquement le président est responsable en cas de non connaissance de cette information. Je compte sur votre rigueur et votre sérieux pour mettre en application cette consigne à partir de ce jour.

B) Nettoyage avions :

Après votre vol, merci de nettoyer les bords d'attaques des ailes, la profondeur, ... et de plus pensez aussi au pare-brise et surtout essorez-bien les lingettes pour ne pas laisser de trace d'eau.

JAUNE = Pare brise

BLEU = Cellule

C) Vol à la journée :

Pour ceux qui souhaitent partir pour la journée, je vous demande de réserver le créneau de votre avion avec précision, cela permet de pouvoir réserver des vols d'instruction.

D) Respect des avions :

Nous constatons, un bon relâchement dans le respect de nos avions.

PAR EXEMPLE :

→ La garniture de la portière du GMLA a été arrachée...

→ Le haut des sièges du RV qui n'ont pas été déchirés par usure mais parce que l'accès à la place arrière ne s'est pas fait par le PAS marqué, mais en posant le pied sur le haut du siège.

→ Les pieds posés sur les sièges du PN et RO lors de l'installation à bord.

→ RV : un pilote a cassé l'aérateur latéral, au lieu de tourner la bague il a enfoncé le clapet et bien sûr, il n'a pas signalé sa bêtise.

Nos mécaniciens font beaucoup pour que vous puissiez voler dans des avions en état, alors merci de respecter leur travail et vous diminuerez ainsi les coûts d'entretien de notre flotte.

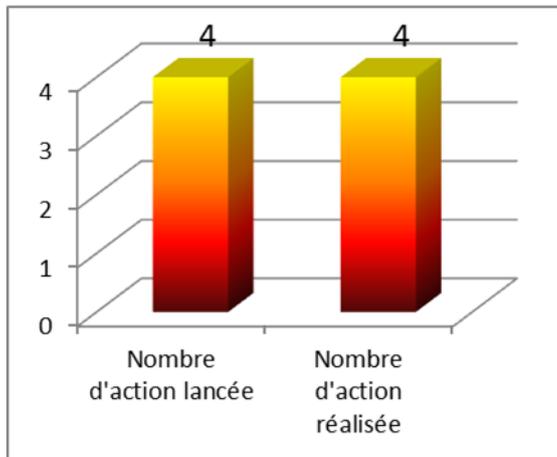
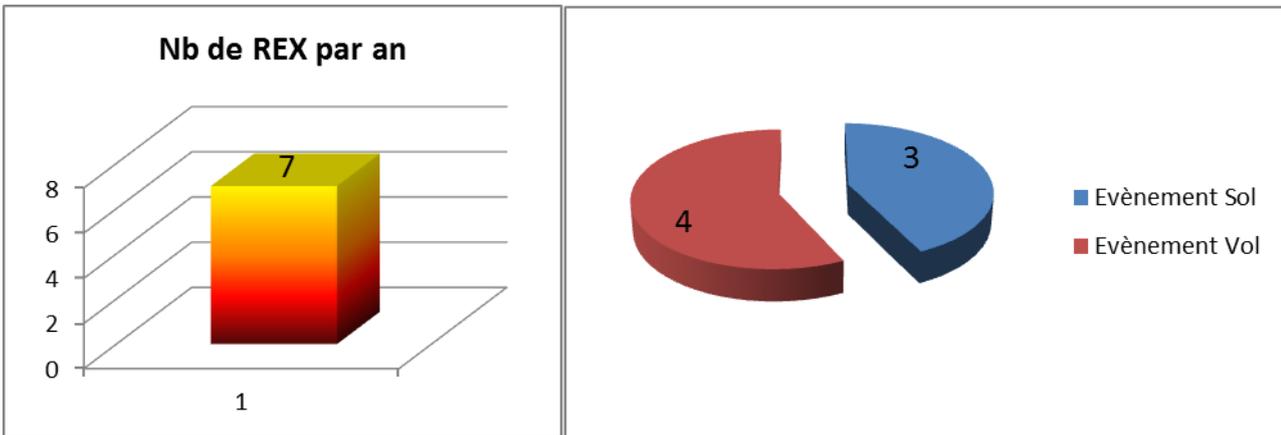
E) Consigne des contrôleurs :

Lorsqu'un contrôleur vous demande d'accélérer votre roulage suite à l'atterrissage, je ne souhaite pas que vous le fassiez. Vous devez maîtriser votre roulage pour assurer un dégagement de la piste en toute sécurité.

**Le chef Pilote
Philippe Odeon**



Tableau statistique

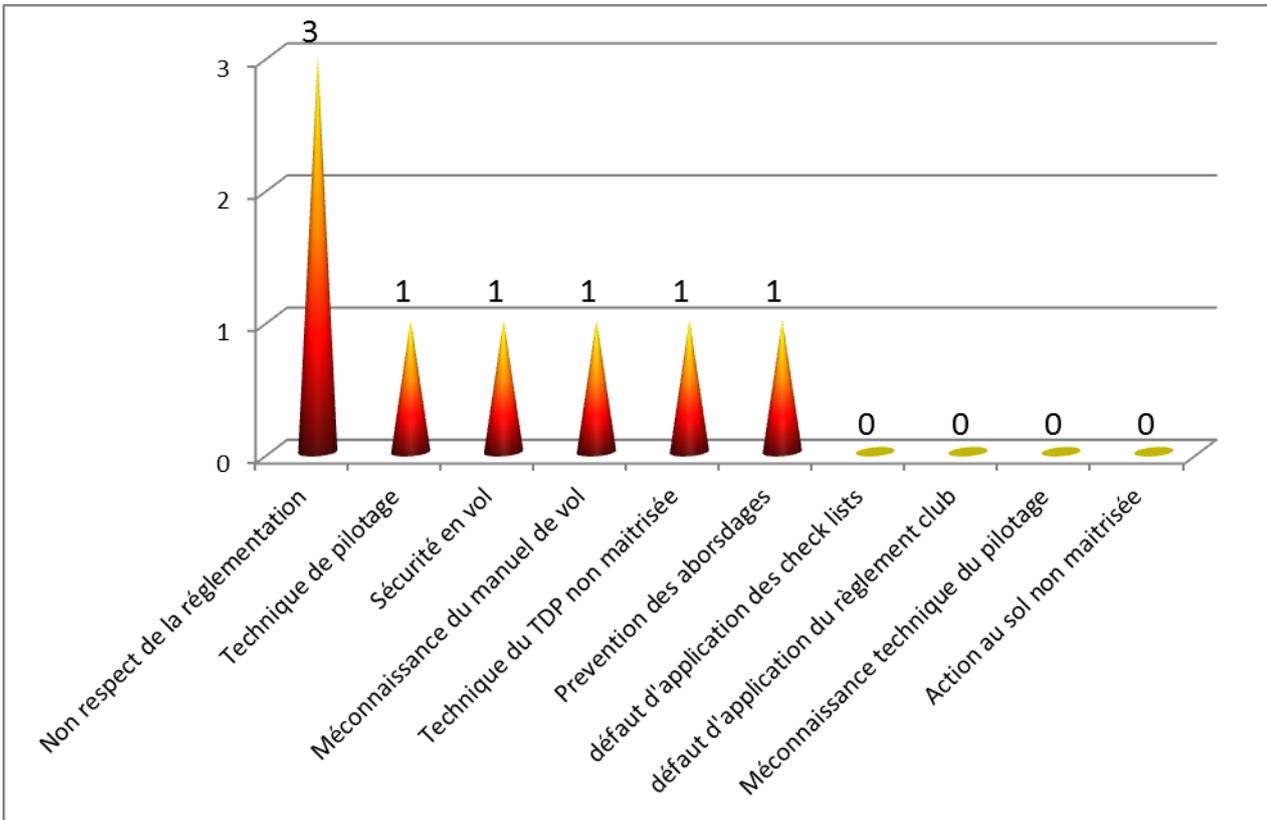


Actions Lancées

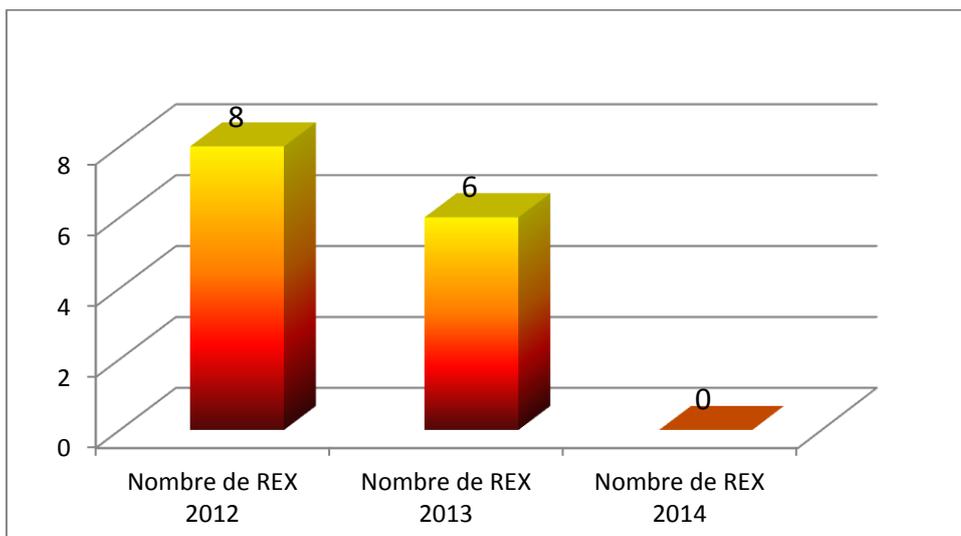
- 1) Non-respect de la réglementation
- 2) Sécurité en vol
- 3) Prévention des abordages
- 4) Technique du TDP non maitrisée



5.4 – Tableaux Statistiques (indicateurs)



Nombre de REX déposés par an :





SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Page 19

Edition 1

Manuel de l'Aéroclub BROCARD

**Amendement
0**

5.5 – Composition de la commission SGS

**Date :
07/02/14**

Commission Système de la Gestion Sécurité.

Responsable:
Le Président
Alain Provost

Conseiller
Technique:
Le Chef Pilote
Philippe ODEON

Conseiller
Prévention:
Le Responsable
Sécurité
Eric Schaeffner

Responsable du
contrôle interne
de conformité

Représentant
Instructeurs:
Stéphane
BORDI

**DECLARATION D'EVENEMENT****Evénement**Accident Incident grave Incident **Informations générales**

Date _____

Heure (local) _____ Lieu _____

Structure

ATO _____

Base _____

Aéronef

Type _____

Immatriculation _____

ExploitationAviation générale Travail aérien Convenance perso Baptême/initiation Formation Double commande Solo Local Navigation

Personnes à bord (nbr) _____

Pilote _____

Pax _____

Conséquences

Tués (nbr) _____

Blessures (nbr)

Aucune _____

Légères _____

Graves _____

Circonstances**Contact**

Nom _____

Téléphone _____

	SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE	Page 21
		Edition 1
	Manuel de l'Aéroclub BROCARD	Amendement 0
	6 – Composition du classeur	Date : 07/02/14

6 Composition du classeur

6.1 Manuel SGS

6.2 Fiches REX exploitées et numérotées

6.3 Bulletin sécurité des vols

6.4 Outils statistiques

6.5 Un classeur supplémentaire est annexé au classeur SGS. Il s'agit du classeur regroupant les fiches appelées Mot du Chef Pilote et les fiches sécurité éditées par la FFA.